

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR (CCSPN)

### ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL, DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES ET ABROGATION DE 9 CARTES COMMUNALES

Par arrêté en date du 15 février 2022, le Président de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble des communes membres
- Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble des communes membres
- Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur les communes de Sarlat la Canéda, Sainte Nathalène, Saint André Allas
- L'abrogation des 9 cartes communales en vigueur sur le territoire intercommunal (Proissans, Saint André Allas, Sainte Nathalène, Tamniès, Marquay, Marcillac Saint Quentin, La Roque Gageac, Saint Vincent le Paluel, Saint Vincent de Cosse).

**L'enquête publique se déroulera du 16 mars 2022 - 9h au 21 Avril 2022 - 12h soit sur 37 jours consécutifs**

Par décision en date du 18 janvier 2022, Le Président du Tribunal administratif a désigné une commission d'enquête de 3 membres présidée par Christian BARASCUD. Les autres membres sont Jean-Louis EYMARD et René COUSY.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique du PLUi (comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE et le bilan de concertation), du RLPi, des PDA et de l'abrogation des 9 cartes communales, y compris les avis des communes et des personnes publiques associées, ainsi que l'arrêté d'ouverture enquête seront disponibles :

En version papier :

- au siège de l'enquête à savoir la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir – Place Marc Busson, 24200 Sarlat la Canéda, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Dans les communes les jours de permanences comme indiqué ci-après
- Dans chaque commune aux jours et heures d'ouvertures pour les dossiers allégés.

En version numérique :

- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 12h00, sur le site internet de la CCSPN : <https://www.cc-sarlatperigordnoir.fr/>, et sur le lien suivant : <https://registre.agrn.fr/>
- Sur un poste informatique de consultation en accès libre pour le public, localisé au siège de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr/>
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête mis à disposition sur chaque lieu de permanence, à savoir chaque commune et la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture de chaque structure
- par courrier postal adressé au Président de la commission d'enquête, CCSPN, place marc busson, 24200 Sarlat la Canéda
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme.ccsn@sarlat.fr](mailto:urbanisme.ccsn@sarlat.fr)

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans le respect des règles sanitaires, lors des permanences suivantes :

<b>Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir</b>	Mercredi 16 Mars de 9h à 12h Mercredi 20 Avril de 14h à 17h	<b>La Roque Gageac</b>	Mardi 29 mars de 9h à 12H Vendredi 15 avril de 9h à 12h
<b>Mairie de Beynac et Cazenac</b>	Jeudi 24 Mars de 14h à 17h Samedi 9 avril de 9h à 12h	<b>Saint André Allas</b>	Lundi 4 avril de 14h à 17H Vendredi 15 avril de 14h à 17h
<b>Marcillac Saint Quentin</b>	Mercredi 30 mars de 14h à 17h Vendredi 8 avril de 9h à 12h	<b>Sainte Nathalène</b>	Vendredi 18 mars de 14h à 17H Mercredi 30 mars de 9H à 12H
<b>Marquay</b>	Lundi 4 avril de 9h à 12h Mardi 12 avril de 9h à 12h	<b>Saint Vincent de Cosse</b>	Jeudi 24 Mars de 9H à 12h Mercredi 13 avril de 9h à 12H
<b>Proissans</b>	Vendredi 25 mars de 14h à 17h Mardi 19 avril de 14H à 17H	<b>Saint Vincent le Paluel</b>	Lundi 28 mars de 14H à 17h Jeudi 14 avril de 14h à 17H
<b>Tamniès</b>	Vendredi 18 mars de 9h à 12H Mercredi 6 avril de 9h à 12H	<b>Sarlat la Canéda</b>	Mercredi 23 mars de 9h à 12h Lundi 28 mars de 9h à 12H Samedi 2 avril de 9h à 12h Mercredi 13 avril de 14H à 17H
<b>Vézac</b>	Lundi 21 mars de 9h à 12h Jeudi 7 avril de 9h à 12H	<b>Vitrac</b>	Lundi 21 mars de 14h à 17H Mercredi 20 avril de 9h à 12H

Dès la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, celles-ci seront tenues à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et sur le site internet <https://www.cc-sarlatperigordnoir.fr/>.

Après l'enquête publique, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'approbation des projets de PLUi, RLPi, PDA et abrogation des cartes communales éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des avis des communes et personnes publiques associées sous réserve que l'économie générale des projets de PLUi et RLPi ne soit pas remise en cause .